

Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2009 - Cessions - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le programme d'acquisition et renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2009 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 207 135 €. Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolutions en fonction des résultats des contrôles réglementaires ou des accidents survenant en cours d'année. Il peut être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes. Il permet également d'acquérir des nouveaux matériels de façon à adapter les moyens à l'évolution des missions.

Ainsi, le programme proposé pour l'ensemble des services, est le suivant :

Budget principal

Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000

Les dépenses totales inscrites au BP 2009 à hauteur de 1 041 135 € se répartissent comme suit :

➤ Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
Vélos	8	3,6 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	15	241 K€
Véhicules poids lourds	2	280 K€
Véhicules et engins spécifiques	3	194,45 K€
Sous total :		719,05 K€

➤ Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	100 K€
Secteur Voirie	66 K€
Autres secteurs d'activité	112,085 K€
Sous total :	278,085 K€

➤ Grosses réparations et renouvellement de gros outillage

Parc Auto	44 K€
-----------	-------

Budgets annexes

Service de l'Eau

Compte 21.2182.512 budget 02 code service 36100

- 1 véhicule léger	20 K€
- petits matériels d'entretien	5 K€
Total	25 K€

Service de l'Assainissement

Compte 21.2182.513 budget 03 code service 36200

- véhicule utilitaire de vidéo inspection	100 K€
- petits matériels d'entretien	5 K€
Total	105 K€

Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées

Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000

- 2 véhicules légers	26 K€
Total	26 K€

Service des Forêts

Compte 21.2182.514 budget 06 code service 34000

- divers matériels forestiers	10 K€
Total	10 K€

Cumul BP 2009 (principal et annexes) 1 207,135 K€

Subventions

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'ADEME et du Conseil Régional de Franche-Comté, notamment selon le contrat de projets Etat - Région 2007/2013.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront inscrites par décision modificative au budget en cours d'année.

Cessions

La Ville organisera, avec un commissaire priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations oeuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, quelques véhicules légers réformés et amortis de faible valeur vénale pourront être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation de chars pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- solliciter de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté ou autres organismes les subventions pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels et autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives à ces ventes et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.